

# CABINET ANCETTE & ASSOCIES

---

## SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE  
DE LA REGION DE LYON  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

---

24, RUE EDOUARD AYNARD  
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

## METADVERTISE - COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

**Pierre-Jérôme ANCETTE**  
MSTCF LYON  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes

**Jérôme PLOQUIN**  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**  
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE  
DE LA REGION DE LYON  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD  
69100 VILLEURBANNE



☐ 04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

**METADVERTISE**

SA au capital de 1 995 327,10 euros  
Siège social : 29 Boulevard de Courcelles  
75008 PARIS  
447 922 972 RCS NANTERRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**  
Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société METADVERTISE,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société METADVERTISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

**Pierre-Jérôme ANCETTE**  
MSTCF LYON  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes

**Jérôme PLOQUIN**  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Principes comptables

Nous avons analysé les principes comptables auxquels votre société fait référence pour l'établissement de ses comptes consolidés. Ces principes nous paraissent conformes à la réglementation en vigueur et sont correctement décrits dans l'annexe.

## Estimations comptables

L'établissement des comptes consolidés n'a fait appel à aucune estimation comptable significative.

## Ecarts d'acquisition

Les notes « 6.2.1 et 9.1 Ecarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés exposent les modalités de traitement des écarts d'acquisition et les hypothèses retenues pour le test de dépréciation annuel.

## Présentation d'ensemble des comptes

Nous estimons que la présentation d'ensemble des comptes consolidés, dans ses aspects significatifs, est conforme à la réglementation en vigueur.



Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leurs correctes applications.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

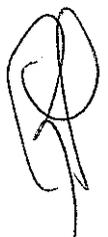
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

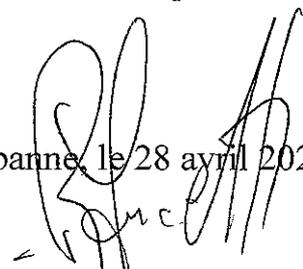
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Villeurbanne, le 28 avril 2023



Pierre-Jérôme ANCETTE  
Commissaire aux comptes

# 1 Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Note n°
<b>Actif immobilisé</b>	<b>70 321</b>	<b>2 408</b>	
Immobilisations incorporelles	68 252	2 177	9.2
<i>Dont Ecarts d'acquisition</i>	35 923	0	9.1
Immobilisations corporelles	1 879	48	9.3
Immobilisations financières	189	182	9.4
<b>Actif circulant</b>	<b>22 504</b>	<b>6 586</b>	
Stocks et en-cours			
Clients et comptes rattachés	3 862	3 634	} 9.5
Autres créances et comptes de régularisation	10 294	2 480	
Valeurs mobilières de placement	3 128	1	
Disponibilités	5 219	472	
<b>TOTAL</b>	<b>92 825</b>	<b>8 994</b>	

PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Note n°
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>(1 331)</b>	<b>(2 682)</b>	} 9.6
Capital	1 860	1 860	
Primes	308	1 594	
Réserves consolidées	(5 155)	(5 194)	
Autres dont écarts de conversion	(60)	(60)	
Résultat consolidé	1 716	(881)	
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>6 864</b>	<b>-</b>	
<b>Provisions</b>	<b>239</b>	<b>515</b>	9.7
<b>Dettes</b>	<b>87 053</b>	<b>11 162</b>	
<i>Emprunts et dettes financières</i>	20 351	2 733	9.8
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	13 023	5 076	} 9.10
<i>Autres dettes et comptes de régularisation</i>	53 680	3 352	
<b>TOTAL</b>	<b>92 825</b>	<b>8 994</b>	



## 2 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Note n°
Chiffre d'affaires	16 147	14 963	10.1.2
Autres produits d'exploitation	1 915	608	
Achats consommés	(14 582,666)	(11 443)	
Charges de personnel	(2 287)	(3 588)	
Autres charges d'exploitation	(173,869)	(450)	
Impôts et taxes	(49,018)	(26)	
Dotations aux amortissements et aux provisions	(5 301)	(182)	9.11
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>(4 331,473)</b>	<b>(119)</b>	<b>10.1.3</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	(11)	
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>(4 331)</b>	<b>(131)</b>	
Charges et produits financiers	(1 615)	(654)	9.12
Charges et produits exceptionnels	10 370	(15)	9.13
Impôts sur les résultats	101	(82)	9.15
<b>Résultat courant des entités intégrées</b>	<b>4 523,240</b>	<b>(881)</b>	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>4 523</b>	<b>(881)</b>	
Intérêts minoritaires	2 807	-	
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>1 716,200</b>	<b>(881)</b>	

### 3 Tableau de financement consolidé par l'analyse des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
	12 Mois	12 Mois
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	1 716	(881)
- Part des minoritaires :	2 807	-
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	4 583	887
- Variation des impôts différés	(82)	102
- Plus-values de cession	(10 068)	0
- Subventions virées au résultat	(394)	-
- Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	65	-
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>(1 373)</b>	<b>107</b>
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE</b>	<b>31 832</b>	<b>(2 457)</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>30 459</b>	<b>(2 350)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	(1 895)	(324)
Cession d'immobilisations	11 294	0
Incidence des variations de périmètre	(39 168)	-
Subventions d'investissement encaissées	9	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(29 760)</b>	<b>(323)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentations/Diminutions de capital en numéraire	(172)	2 214
Emissions d'emprunts	1 231	943
Remboursements d'emprunts	(1 140)	(225)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(81)</b>	<b>2 932</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>618</b>	<b>259</b>
Trésorerie d'ouverture	466	208
Trésorerie de clôture	1 084	466
Incidence des variations de cours des devises	-	-



## 4 Variation des capitaux propres consolidés – part du groupe

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Capitaux propres (part du groupe)	Capitaux propres (part minoritaires)
Situation au 31/12/2020	1 239	2 543	(6 741)	(995)	(60)	(4 015)	
Affectation du résultat		(2 543)	1 547	996		0	
Résultat 31.12.2021				(881)		(881)	
Variations du capital de l'entreprise consolidante	620	1 594				2 214	
Autres							
Situation au 31/12/2021	1 860	1 594	(5 194)	(881)	(60)	(2 682)	
Affectation du résultat			(881)	881		0	
Résultat 31.12.2022				1 716		1 716	2 807
Variations du capital de l'entreprise consolidante		(1 285)	1 113			(172)	
Acquisition Triple A							4 405
Autres			(193)			(193)	(348)
Situation au 31/12/2022	1 860	309	(5 155)	1 716	(60)	(1 331)	6 864



## 5 Evènements significatifs de l'exercice

### 5.1 Faits marquants

Les principaux évènements intervenus sur l'exercice 2022 sont les suivants :

- Le conseil d'administration a autorisé la nomination de quatre nouveaux administrateurs de la société Park capital.
- La Société a reçu le soutien de l'associé Park capital en date du 3 mars 2022 et du 8 Mars 2022 via un apport en compte courant de trois cent mille euros (300 000,0€) afin de répondre aux besoins de financement de la Société, et de pérenniser l'équilibre financier du groupe de manière durable. Cette somme est totalement remboursé à la fin de l'exercice.
- Le conseil d'administration a décidé de modifier la dénomination sociale de la société. La nouvelle dénomination sociale de la société est METADVERTISE.
- Le 3 mars 2022, l'entreprise a remboursé les obligations convertibles en actions souscrites en 2017 pour un montant de 800 000 euros, assorti d'une prime de non conversion de 485 161,69 euros. De plus, le conseil d'administration a autorisé l'émission d'un nouvel emprunt obligataire convertibles en actions d'un montant de 1 100 000,00€ en date du 25 Février 2022.
- La société SYNC a été mise en liquidation judiciaire en date du 21 Juin 2022. Les titres ont donc été sortis à cette même date.
- La société METADVERTISE a cédé les titres de la société MADVERTISE MEDIA et de la société MADVERTISE GMBH à la société AZERION en date du 12 Juillet 2022.
- La société METADVERTISE a bénéficié d'un abandon de compte de courant de le société MADVERTISE MEDIA de 867 972 euros dans le cadre de la cession des titres à la société AZERION.
- La société a transféré son siège social au 29 boulevard de Courcelles – 75008 Paris.
- La société METADVERTISE a conclu un protocole d'accord en vue de l'acquisition de 51% du groupe français Triple A / PM SA, acteur majeur de la production audiovisuelle en France et en Europe. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du repositionnement stratégique de la société à la suite de la cession de ses actifs à AZERION, en juillet dernier.
- Il a été procédé à la dissolution sans liquidation de la société APPSFIRE en date du 5 décembre 2022, avec un effet rétroactif fiscal au 1er janvier 2022.

## 5.2 Evènements postérieurs à la clôture

- Le conseil d'administration a autorisé le remboursement anticipée de 1.100.000 OCA en numéraire en date du 12 Janvier 2023.
- Aux termes d'une assemblée générale en date du 23 juin 2022, il a été décidé d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 118 629,90€ assorti d'une prime d'émission de **336 370,16€ par compensation de créances sur la société** par émission réservée d'actions ordinaires de la Société au profit de Monsieur Robert C. Kopple à travers son trust de droit américain révocable.
- Le Conseil d'administration de Metadvertise a autorisé le 20 mars 2023 l'émission d'un emprunt obligataire, accessible à l'ensemble du public sur la plateforme participative Equisafe Invest dès ce mardi 21 mars 2023. Les obligations, d'une valeur nominale unitaire de 1,00 € auront une maturité de 2 ans, seront remboursables in fine au pair et portent un taux d'intérêt annuel de 14% payable à chaque date anniversaire. Le montant minimal de l'émission sera de 3 M€. La période de souscription s'étendra du 21 mars 2023 au 21 avril 2023 avec possibilité de la prolonger d'un mois.
- Le Directeur Général, lors de sa décision du 03 avril 2023 faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 30 octobre 2018 lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 15ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 25 juin 2018, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de sept mille (7 000) euros par souscription de 70 000 actions ordinaires nouvelles (sur exercice de 70 000 BSA 2018) de 0,10 euro chacune émise au prix unitaire de 0,633 centimes d'euros, incluant une prime d'émission unitaire de 0,533 centimes d'euros (soit 37 310 euros de prime d'émission au total) et portant le capital social de la société de 1.978.327,10 euros à 1.985.327,10 euros.
- Le Directeur Général, lors de sa décision du 19 avril 2023 faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 17 octobre 2018 lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 15ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 25 juin 2018, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de dix mille (10 000) euros par souscription de 100 000 actions ordinaires nouvelles (sur exercice de 100 000 BSA 2018) de 0,10 euro chacune émise au prix unitaire de 0,732 centimes d'euros, incluant une prime d'émission unitaire de 0,632 centimes d'euros (soit 63 200 euros de prime d'émission au total) et portant le capital social de la société de 1.985.327,10 euros à 1.995.327,10 euro

## 6 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

### Note préalable :

Sauf mention contraire, l'ensemble des données chiffrées de ces notes annexes est exprimé en milliers d'euros. L'euro est la monnaie fonctionnelle de l'ensemble des entités du Groupe.

METADVERTISE n'atteint pas les seuils légaux minimaux devant conduire à une obligation de consolider. Cette publication optionnelle est donc destinée à faciliter sa communication.

### **6.1 Référentiel comptable**

Les états financiers consolidés du groupe METADVERTISE sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement ANC 2020-01 du Comité de Réglementation Comptable sont appliquées.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

### **6.2 Modalités de consolidation**

La note 7 liste l'ensemble des entités consolidées par la société mère METADVERTISE (29 boulevard de Courcelles 75008 Paris) et les méthodes y afférent.

Les sociétés contrôlées exclusivement, directement ou indirectement, par la société mère METADVERTISE, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles METADVERTISE a une influence notable sont mises en équivalence. Celle-ci est présumée à partir du moment où le Groupe détient au moins 20% du capital.

#### **6.2.1 Ecarts d'acquisition**

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise ou d'une variation de participation représente la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif. Conformément à la réglementation ANC 2020-01, le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.



Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) identifiée par le groupe correspond à la notion d'entité juridique. Parfaitement en adéquation avec la structure opérationnelle, les entités ont été acquises ou créées au fur et à mesure du développement du groupe et des opérations de croissance externe. Le goodwill est donc affecté à la société, qui représente les UGT du groupe.

Ainsi, les écarts d'acquisition positifs inscrits à l'actif immobilisé à compter du 1er janvier 2016 ne seront plus systématiquement amortis notamment en l'absence de limite prévisible de leur durée d'utilisation.

Concernant les écarts d'acquisition antérieurs au 1er janvier 2016, le groupe a retenu la possibilité de maintenir l'amortissement sur la durée d'utilisation antérieurement déterminée. Compte tenu des hypothèses retenues et des objectifs fixés lors des acquisitions, cette durée avait été estimée à 7 ans et appliquée à l'ensemble des écarts d'acquisition enregistrés.

La valeur des actifs incorporels non amortissables et des écarts d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Au 31 Décembre 2022, l'étude des indices économiques et financiers n'a pas montré que les écarts d'acquisition ont perdu de leur valeur. Aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée.

Concernant les écarts d'acquisition négatifs, la société a appliqué les dispositions prévues par la norme CRC 2020-01 et a donc amorti ces derniers selon la même politique, soit sur 7 ans.

## **6.2.2 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées**

Les comptes consolidés au 31 Décembre 2022 ont été établis à partir des états financiers de chacune des entités arrêtées au 31 Décembre 2022 d'une durée de douze mois.

## **6.2.3 Méthode de conversion des opérations en devises**

Le règlement CRC 99-02 offrait la possibilité d'enregistrement des écarts de conversion des éléments monétaires en résultat de l'exercice au cours duquel ils se rapportent. Cette méthode préférentielle a été supprimée dans le nouveau règlement de l'ANC.

Les écarts de conversion des créances et des dettes libellées en devises doivent désormais être comptabilisés en tant qu'écarts de conversion actif et passif dans les comptes consolidés, conformément aux règles comptables définies dans le PCG.

## **6.3 Méthodes et règles d'évaluation**



Les principes et méthodes appliqués par le groupe METADVERTISE sont les suivants :

### 6.3.1 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs et passifs portés au bilan, de produits et de charges comptabilisés et d'engagements mentionnés en annexe. Les résultats définitifs pourront, le cas échéant, diverger de ces estimations.

### 6.3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent :

- aux frais de développement de logiciels à usage interne. Ils sont amortis en linéaire sur une durée de deux ans pour le front office et trois ans pour le back office ;

### 6.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle ou du composant concerné.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

### 6.3.4 Contrats de location-financement

Le groupe n'a pas souscrit à ce jour de contrat de location financement significatif.

Si tel devait être le cas ultérieurement, les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement significatif seraient retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements seraient conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement serait prise en compte.

### 6.3.5 Immobilisations financières



Les immobilisations financières correspondent principalement à des cautions et dépôts de garantie.

### **6.3.6 Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont évaluées pour leurs valeurs nominales.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voies de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du cours de clôture.

### **6.3.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires, selon la méthode Premier Entré, Premier Sorti.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

Le groupe a souscrit à un contrat de liquidité le 03 avril 2012. En application du Règlement CRC 2020-01, le traitement des titres d'autocontrôle dépend de leur classement comptable. Figurant en valeurs mobilières de placements dans les comptes individuels, ils sont maintenus à ce poste dans les comptes consolidés.

### **6.3.8 Provisions**

Sur la période, le Groupe a comptabilisé des provisions pour risques et charges.

D'une façon générale le groupe n'enregistre de telles provisions que dans les cas d'obligation légale ou implicite vis-à-vis d'un tiers résultant d'un fait générateur passé qui entraînerait probablement une sortie de ressources représentative d'avantages économiques nécessaire pour éteindre l'obligation.

L'analyse que le management du groupe a pu faire sur ce poste n'a pas conduit à la mise en évidence d'une telle obligation.

Par ailleurs, l'étude des différents litiges en cours n'a pas conduit au besoin de constituer des provisions pour risques.

### **6.3.9 Engagements de retraite et prestations assimilées**

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.



Ces engagements ne sont pas comptabilisés dans les comptes consolidés selon le principe d'importance relative : ancienneté moyenne faible et moyenne d'âge peu élevée.

#### **6.3.10 Impôts sur les résultats**

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas de résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

#### **6.3.11 Reconnaissance du chiffre d'affaires et des charges correspondantes**

Les prestations de services du Groupe sont reconnues en chiffre d'affaires lorsque celles-ci sont réalisées.

Les produits afférents aux prestations de services dans le cadre de contrats à moyen et long terme sont enregistrés en fonction de l'avancement de la transaction. L'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés à la date de clôture. La totalité des revenus n'est pas comptabilisée lorsqu'il subsiste une incertitude significative quant au recouvrement du prix de la transaction.

#### **6.3.12 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation provient des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

#### **6.3.13 Résultats par action**



Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre d'actions aux clôtures respectives.

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net (part du Groupe) en euros	1 716 200	(881 004)
Nombre d'actions en circulation	18 596 972	18 596 972
<b>Résultat par action ( en euros)</b>	<b>0,092</b>	<b>(0,047)</b>

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre d'actions en circulation aux clôtures respectives augmenté des options en cours de validité.

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net (part du Groupe) en euros	1 716 200	(881 004)
Nombre d'actions en circulation	18 596 972	18 596 972
Nombre d'actions à émettre en cas d'exercice des instruments financiers	1 370 000	1 301 878
<b>Résultat dilué par action ( en euros)</b>	<b>0,086</b>	<b>(0,044)</b>

## 7 Périmètre de consolidation

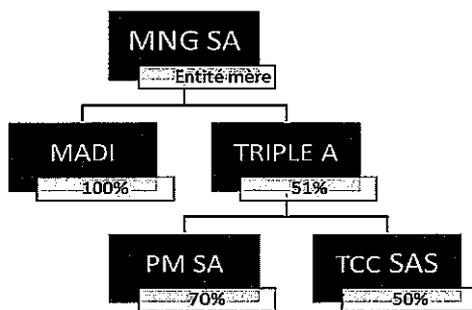
### 7.1 Activité

Le Groupe METADVERTISE accompagne les annonceurs dans leur stratégie mobile et leur communication auprès des utilisateurs.

L'activité du Groupe est la régie publicitaire mobile.

Les informations par activité sont présentées en note 10.

### 7.2 Organigramme au 31 Décembre 2022



### 7.3 Liste des sociétés consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Entités	Numéro d'identité	Siège social	Méthode de consolidation 2022	Méthode de consolidation 2021	% Contrôle 2022	% Contrôle 2021	% Intérêt 2022	% Intérêt 2021
Metadvertise	447922972	29 Boulevard de Courcelles 75008 Paris	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	100%	100%
Madvertise Mobile Advertising (filiale)	07540080962	Via Savona 97 int S.3.3 20144 Milan	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Triple A	883583403	259 rue Saint Honoré 75001 Paris	Intégration globale	-	51%	-	51%	-
PM SA	388405086	29 Boulevard de Courcelles 75008 Paris	Intégration globale	-	70%	-	35,7%	-
Toutes ces choses SAS	885178632	259 rue Saint Honoré 75001 Paris	Intégration globale	-	50%	-	25,5%	-

## 8 Comparabilité des comptes

### 8.1 Changements comptables

Aucun changement comptable n'est, par nature, susceptible d'affecter la comparabilité des comptes.

### 8.2 Variations de périmètre

La société SYNC ne fait plus partie du périmètre de consolidation du fait de sa liquidation en date du 12 Juin 2022.

Les sociétés MADVERTISE MEDIA et MADVERTISE Gmbh ne font plus parties du périmètres de la consolidation du fait de la cession de la totalité des titres au profit de la société AZERION en date du 12 Juillet 2022.

La société APPSFIRE a été rattachée dans la société METADVERTISE au 05 Décembre 2022

Le société TRIPLE A, acquise à hauteur de 51% par la société METADVERTISE, rentre dans le périmètre de consolidation au 31/12/2022.

La société PM SA, détenue à hauteur de 70% par la société TRIPLE A, est de ce fait également incluse dans le périmètre de consolidation.

- Pour les sociétés sorties du périmètre de consolidation, les produits et les charges ont été pris en compte jusqu'à la date de sortie,
- Pour les sociétés entrées dans le périmètre, les produits et les charges ont été pris en compte à partir de la date d'entrée.



## 9 Explication des comptes du bilan, du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés et sont exprimés en milliers d'euros.

### 9.1 Ecarts d'acquisition

Le détail des écarts d'acquisition est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	31/12/2022
<b>Valeurs brutes</b>					
M-Brand3 SAS	4 671		(4 671)		-
Madvertise Italie	66				66
Mobile network group	765			-	765
Appsfire	14		(14)		-
Triple A				35 923	35 923
<b>Total</b>	<b>5 516</b>	<b>-</b>	<b>(4 685)</b>	<b>35 923</b>	<b>36 754</b>
<b>Amortissements</b>					
M-Brand3 SAS	(4 671)		4 671		-
Madvertise Italie	(66)				(66)
Mobile network group	(765)				(765)
Appsfire	(14)		14		-
<b>Total</b>	<b>(5 516)</b>	<b>-</b>	<b>4 685</b>	<b>-</b>	<b>(831)</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
M-Brand3 SAS	-	-			-
Madvertise Italie	-	-		-	-
Mobile network group	-	-		-	-
Appsfire				35 923	35 923
Triple A					
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>35 923</b>	<b>35 923</b>

### Dépréciation des actifs incorporels et des goodwill

Une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel si la valeur comptable d'un actif ou de son Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est supérieure à sa valeur recouvrable (cf. 6.2.1). Le détail des actifs par UGT et les principales hypothèses retenues pour le test de dépréciation annuel sont les suivants :

Aucune variation raisonnablement possible des principales hypothèses utilisées n'a fait apparaître de situation susceptible d'entraîner une perte de valeur des actifs testés.

## 9.2 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Variation périmètre	Augment.	Diminut.	Autres variations	31/12/2022
<b>Valeurs brutes</b>						
Frais de développement	196	-	-	-	-	196
Concessions, brevets, licences	3 851	(1 992)	44	-	-	1 902
Autres immobilisations incorporelles	1 750	202 556	1 742	-	16 852	222 899
Avances et acomptes versés	-	29 430	-	-	(16 852)	12 578
Ecart d'acquisition	5 516	31 238	-	-	-	36 754
<b>Total</b>	<b>11 313</b>	<b>261 231</b>	<b>1 786</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>274 330</b>
<b>Amortissements et provisions</b>						
Frais de développement	(196)	-	-	-	-	(196)
Concessions, brevets, licences	(3 173)	1 404	(130)	-	-	(1 899)
Autres immobilisations incorporelles	(251)	(197 718)	(5 182)	-	-	(203 151)
Avances et acomptes versés	-	4 685	-	-	-	(831)
Ecart d'acquisition	(5 516)	4 685	-	-	-	(831)
<b>Total</b>	<b>(9 135)</b>	<b>(191 629)</b>	<b>(5 313)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(206 077)</b>
<b>Valeurs nettes</b>						
Frais de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences	678	(588)	(87)	-	-	4
Autres immobilisations incorporelles	1 499	4 837	(3 441)	-	16 852	19 748
Avances et acomptes versés	-	29 430	-	-	(16 852)	12 578
Ecart d'acquisition	0	35 923	-	-	-	35 923
<b>Total</b>	<b>2 177</b>	<b>69 602</b>	<b>(3 527)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>68 252</b>

### 9.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent principalement à des matériels de bureau et outils informatiques.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Variation périmètre	Augment.	Diminut.	31/12/2022
<b>Valeurs brutes</b>					
Installations techniques, mat. & out.	-	8	-	-	8
Autres immobilisations corporelles	266	830	51	(186)	961
Autres immo. corp. en crédit-bail	-	1 575	-	-	1 575
Immobilisations corporelles en cours	-	(36)	36	-	-
<b>Total</b>	<b>266</b>	<b>2 376</b>	<b>87</b>	<b>(186)</b>	<b>2 543</b>
<b>Amortissements et provisions</b>					
Installations techniques, mat. & out.	-	(7)	(0)	-	(8)
Autres immobilisations corporelles	(218)	(564)	(22)	185	(619)
Autres immo. corp. en crédit-bail	-	-	(38)	-	(38)
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>(218)</b>	<b>(571)</b>	<b>(61)</b>	<b>185</b>	<b>(664)</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Installations techniques, mat. & out.	-	0	(0)	-	0
Autres immobilisations corporelles	48	266	28	(1)	342
Autres immo. corp. en crédit-bail	-	1 575	(38)	-	1 537
Immobilisations corporelles en cours	-	(36)	36	-	-
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>1 805</b>	<b>27</b>	<b>(1)</b>	<b>1 879</b>

## 9.4 Immobilisations financières

Les titres de la société SYNC ont été sortie des immobilisations financières suite à la liquidation judiciaire de la société, prononcée le 12 juin 2022.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Variation périmètre	Augment.	Diminut.	Reclass	31/12/2022
<b>Valeurs brutes</b>						
Titres de participations	350	26		(350)		26
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-		-
Autres immobilisations financières	182	(29)	17	(6)		164
<b>Total</b>	<b>532</b>	<b>(3)</b>	<b>17</b>	<b>(356)</b>	<b>-</b>	<b>189</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>						
Titres de participations	(350)	(0)	-	350		(0)
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-		-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-		-
<b>Total</b>	<b>(350)</b>	<b>(0)</b>	<b>-</b>	<b>350</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>
<b>Valeurs nettes</b>						
Titres de participations	0	26	-	-	-	26
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	182	(29)	17	(6)		164
<b>Total</b>	<b>182</b>	<b>(3)</b>	<b>17</b>	<b>(6)</b>	<b>-</b>	<b>189</b>

## 9.5 Ventilation des créances et des dépréciations par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2022	< 1 an
Avances et acomptes versés	40	186	186
Clients et comptes rattachés	3 669	3 886	3 886
Comptes-courants débiteurs	0	(0)	(0)
Créances sociales	0	8	8
Créances fiscales	2 104	1 350	1 350
Débiteurs divers	133	3 532	3 532
Ecart de conversion actif	1	0	0
Charges constatées d'avance	56	466	466
Impôt différé actif Conso	146	19	19
Créances fiscales IS	0	4 734	4 734
<b>Total</b>	<b>6 149</b>	<b>14 181</b>	<b>14 181</b>

Les dépréciations relatives à ces créances sont présentées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
Clients et comptes rattachés	35	3	(18)	24
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>3</b>	<b>(18)</b>	<b>24</b>



## 9.6 *Capitaux propres*

Au 31 Décembre 2022, le capital social se compose de 18 596 972 actions d'une valeur nominale de 0,1 euro.



## 9.7 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Dotations	Reprises	Variation périmètre	31/12/2022
Provisions pour autres charges	515	103	(543)	9	82
Provisions pour impôts différés passifs	-	-	-	156	156
<b>Total</b>	<b>515</b>	<b>103</b>	<b>(543)</b>	<b>165</b>	<b>239</b>

La provision de 103K€ correspondant à la provision pour prime de non-conversion du nouvel emprunt obligataire pour 74K€ et celle de l'ancien emprunt obligataire jusqu'au 31 Mars 2022 pour 30,5K€.

Parmi la reprise de 543k€, figure une reprise de 485k pour la prime de non conversion de l'ancien emprunt obligataire.

## 9.8 Emprunt et dettes financières

La société METADVERTISE a souscrit un emprunt obligataire de 1 100K€ d'une durée de 3 ans, au taux d'intérêt annuel de 5% payés trimestriellement. Le contrat prévoit une prime de non-conversion des OCA payable in fine d'un montant maximal de 264€. Ce risque a été comptabilisé en provision pour risque et charge pour un montant cumulé de 74K€ au 31 Décembre 2022.

La société METADVERTISE a souscrit le 31/10/2017 à un prêt innovation auprès de la BPI de 500K€ d'une durée de 7 ans, au taux d'intérêt annuel de 4.89% payés trimestriellement.

Le premier remboursement est intervenu le 30/09/2020 pour 25K€.

Sur l'exercice 2021, le groupe a bénéficié d'un prêt garanti par l'état d'un montant de 500k auprès de la banque HSBC et d'un autre de 442,8k auprès de la banque Postale.

Les intérêts financiers des autres crédits sont comptabilisés conformément aux normes comptable.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Variation périmètre	31/12/2022
Emprunts obligataires	800	1 100	(800)		1 100
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 908	131	(163)	5 416	7 293
Intérêts courus non échus	19	50	(19)		50
Autres emprunts obligataires	-		(140)	3 247	3 108
Concours bancaires courants	6	7 263	(6)		7 263
Dettes de crédit-bail	-		(38)	1 575	1 537
<b>Total</b>	<b>2 733</b>	<b>8 545</b>	<b>(1 166)</b>	<b>10 239</b>	<b>20 351</b>

## 9.9 Impôts différés

La prise en compte, au 31 Décembre 2022, d'imposition différée dans les comptes consolidés a eu, poste par poste, les incidences suivantes :

Impôt différé actif (en milliers d'euros)	31/12/2021	Impact Résultat	Variation périmètre	31/12/2022
Organic	-			-
Créances IDA sur frais sur titres	146		(118)	28
Location Financement	-	(10)	413	403
Activation des déficits reportables	42		-	42
Elimination PV cession interne	-		-	-
Compensation IDA / IDP	(42)		(412)	(454)
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>(10)</b>	<b>(117)</b>	<b>19</b>

Impôt différé passif (en milliers d'euros)	31/12/2021	Impact Résultat	Variation périmètre	31/12/2022
Provisions réglementées	109	(94)		15
Autres	-			-
Elimination provisions internes	110	12	(40)	82
Location-financement	-	(10)	413	403
Subventions	-		156	156
Compensation IDA / IDP	(42)		(412)	(454)
<b>Total</b>	<b>176</b>	<b>(91)</b>	<b>117</b>	<b>202</b>

Les impôts différés actif et passif s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Impôts différés actif	19	146
Impôts différés passif	(202)	(176)
Impact réserves	0	0
Impact résultat	82	(102)

## 9.10 Autres passifs à court terme

Le tableau ci-après détaille les autres passifs à court terme.

Le montant des dettes diverses (49 270 K€) comprend 34.787 K€ de Dettes suite à l'acquisition de triple A, ainsi que 485K€ d'avance en compte courant de monsieur Robert Kopple et 800k€ d'avance en compte courant de Park capital.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2022	< 1 an	1-5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 071	13 015	13 015	
Fournisseurs d'immobilisations	6	8	8	
Dettes fiscales et sociales	2 429	2 882	2 509	373
Dettes diverses	748	49 270	24 801	24 469
Produits Constatés d'avance		1 483	1 483	
Impôt différé passif Conso.	176	46	46	
<b>Total autres passifs à court terme</b>	<b>8 429</b>	<b>66 702</b>	<b>41 861</b>	<b>24 842</b>

## 9.11 Amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Reprises d'amortissements et de provisions sur immobilisations		
Reprises de provisions	75	315
<b>Total reprises d'amortissements et de provisions</b>	<b>75</b>	<b>315</b>
Dotations aux amortissements d'exploitation	5 335	422
Dotations aux provisions d'exploitation	41	75
<b>Total dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>5 376</b>	<b>498</b>

## 9.12 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Produits financiers</b>		
Gains de change	0	17
Rep. sur Provisions & Amts. Financiers	836	20
Autres produits financiers	16	0
<b>Total</b>	<b>853</b>	<b>37</b>
<b>Charges financières</b>		
Intérêts et Charges financières	(234)	(198)
Pertes de change	-	(3)
Dot. aux Provisions & Amts. Financiers	(1 384)	(466)
Autres charges financières.	(851)	(24)
<b>Total</b>	<b>(2 469)</b>	<b>(691)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(1 615)</b>	<b>(655)</b>

Les charges financières comprennent principalement la provision pour prime de non-conversion relative aux OCA, la provision pour dépréciation des VMP ainsi que les moins-values sur les cessions d'actions

Les produits financiers correspondent à la reprise de la provision pour prime de non-conversion du contrat OCA et de la reprise de la dépréciation des titres SYNC.

## 9.13 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	2
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 288	-
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	-
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier	11 288	-
Autres produits exceptionnels	394	-
<b>Total</b>	<b>11 683</b>	<b>7</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(94)	(17)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(1 219)	(0)
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel et corporel	(2)	(0)
- Sur cession de titres consolidés	(1 975)	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	-	(5)
<b>Total</b>	<b>(1 313)</b>	<b>(22)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>10 370</b>	<b>(15)</b>

## 9.14 Engagements hors-bilan

Engagements donnés		31/12/2022
<i>Entité consolidante</i>	Abandon de créance vis-à-vis de MADVERTISE MOBILE ADVERTISING SRL avec clause de retour à meilleure fortune	295 647
		<b>295 647</b>
<i>PM SA</i>	Garantie COFICINE sur crédit d'impôt Catalogue : emprunt obligataire SOLUTIONS FIDUCIE	2 050 000
		1 450 000
		<b>3 500 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 795 647</b>

Engagements Reçus		31/12/2022
<i>PM SA</i>	PGE HSBC PGE RMM PGE BNP PGE PALATINE	225 000
		1 440 000
		1 102 500
		900 000
		<b>3 667 500</b>
<i>TRIPLE A</i>	La société PARK Capital, actionnaire à hauteur de 49% de la Société, s'est engagée au paiement de actions PM SA acquises le 12 avril 2022	9 800 842
		<b>9 800 842</b>
<b>TOTAL</b>		<b>13 468 342</b>



Dans le cadre de l'achat des actions de TRIPLE A, METADVERTISE a repris les engagements, appelés Engagements Initiaux, pris au profit des sociétés SAS BRAIN PRODUCTIONS, CAPUCINE PRODUCTION et LB PRODUCTIONS par PARK CAPITAL (les vendeurs initiaux). Ses engagements sont les suivants :

§ Compléments de prix payés aux vendeurs initiaux représentant un total de 10% des revenus (x) générés par deux films, calculés selon la formule suivant :  $\{(x - 20 \text{ millions}) - 50 \text{ millions}\} \times 10\%$

§ Des garanties d'avances aux vendeurs initiaux du montant des impositions dues au titre des cessions initiales, dont l'éventuel paiement viendrait s'imputer sur les montants dus aux vendeurs initiaux tel que détaillés ci-dessus, et pour un montant total maximum de 799.999,99 euros

METADVERTISE a pris l'engagement de verser à PARK CAPITAL un complément de prix éventuel et conditionnel d'un montant maximum de 76 216 772,74 euros. Ce Complément de Prix sera payé par METADVERTISE à PARK CAPITAL au plus tard le 30 septembre 2024, sous réserve que l'EBITDA 2023, tel qu'il ressortira des comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit au moins égal à 20 000 000 euros.

Il est précisé que toute somme due au titre des Engagements Initiaux transférés et du Prix de Cession Initial Bloc B, sera déduite du Complément de Prix dû par le Cessionnaire au Cédant.

Sous réserve que l'EDBITDA 2023 soit au moins égal à 20.000.000 d'euros ledit Complément de Prix sera calculé selon la formule suivante :

Complément de prix = EBITDA 2023 x 4,9075 x 51%

## 9.15 Impôt sur les résultats

### 9.15.1 Analyse de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Impôt exigible	19	20
Charge (produits) d'impôts différés	82	(102)
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>(82)</b>



### 9.15.2 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2022
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>4 423</b>
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	25,00%
<b>Charge / Produit d'impôt théorique</b>	<b>(1 106)</b>
Incidence des :	
- Différences permanentes	86
- Amortissement de l'écart d'acquisition	0
- Impacts des variations de périmètre	2 440
- Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs	(2 444)
- Consommation de produits d'impôts sur des valeurs fiscales antérieurement non reconnues	1 104
- Crédit impôt recherche	20
- Ecart de taux	0
- Autres	(0)
<b>Charge / Produit d'impôt effectivement constaté</b>	<b>101</b>
<b>Taux d'impôt effectif (%)</b>	

## 10 Autres informations

### 10.1 Information sectorielle

L'organigramme et la structuration des activités y afférents sont donnés en note 7 – Périmètre de consolidation.

#### 10.1.1 Actifs immobilisés

La répartition des actifs immobilisés par secteur d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Pôle régies publicitaires mobiles	5	1 899
Holding	35	508
Production de films	34 358	
<b>Total</b>	<b>34 397</b>	<b>2 408</b>

#### 10.1.2 Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Pôle régies publicitaires mobiles	6 327	14 962
Holding	167	1
Production de films	9 653	
<b>Total</b>	<b>16 147</b>	<b>14 963</b>

#### 10.1.3 Résultat d'exploitation

La répartition du résultat d'exploitation par secteur d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	30/06/2021
Pôle régies publicitaires mobiles	63	(72)
Holding	(8 460)	(48)
Production de films	4 066	
<b>Total</b>	<b>(4 331)</b>	<b>(119)</b>



## 10.2 Information géographique

La répartition géographique du chiffre d'affaires est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
France	12 271	5 389
Allemagne	3 678	9 024
Italie	197	550
<b>Total</b>	<b>16 147</b>	<b>14 963</b>

## 10.3 Effectif moyen

L'effectif moyen employé se décompose comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
<b>Entité consolidante</b>	Metadvertise	4	5
<b>Entités en intégration globale</b>	Madvertise Mobile Advertising	0	7
	Triple A	2	2
	PM SA	15	15
	Toutes ces choses SAS	0	0
<b>Total</b>		<b>21</b>	<b>29</b>

## 10.4 Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas fournie dans la mesure où elle aboutirait à communiquer un montant individuel.

## 10.5 Parties liées

Les éventuelles transactions effectuées avec les parties liées sont systématiquement conclues par le Groupe aux conditions de marché et ne méritent donc pas d'être mentionnées.

## 10.6 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires relatifs aux prestations des Commissaires aux comptes au titre du de l'année 2022 s'élève à 100 200,00 euros hors taxes.

